
Conditions pour devenir Membre au TC Mounier

La cotisation couvre la période du 4 avril 2020 jusqu'au 19 septembre 2020 et comprend l'accès aux terrains de tennis, l'assurance et l'affiliation à l'AFT.

Seuls les membres en règle de cotisation pourront monter sur les courts.

Paiement sur le compte du Centre sportif de la Woluwe, asbl - IBAN : BE04 2100 6686 0031 -
Communication : TC MOUNIER + Nom(s) et prénom(s)

10€ de réduction pour les membres si paiement avant le 15/02/2020.

10€ de réduction pour les abonnés tennis hiver au Club Mounier (abonnement à leur nom propre !)

Attention : Les cotisations spéciales (couples ou familles) doivent être payées intégralement et lors d'un seul versement. Veuillez indiquer toutes les personnes inscrites en communication.

Parrainage

Seuls les parrainages de nouveaux membres au prix de cotisation identique ou supérieur au parrain seront comptabilisés (pas valable sur les cotisations couple et famille).

Remise de 10€ pour le parrainage d'un nouveau membre ; 30€ pour le parrainage de 2 nouveaux membres ; 50 € pour 3 et 100€ pour 4 nouveaux membres. La cotisation est offerte pour le parrainage de 5 nouveaux membres.

- Possibilité de payer la cotisation en totalité ou en partie avec des chèques sports/culture
- Possibilité de payer la cotisation en espèces ou bancontact à la réception du Centre.

Réservation

Les membres en règle de cotisation bénéficient de la gratuité sur les terrains suivants :

Terrains 6-7-8-9-10 (Brique pilée)

Ces terrains sont prioritairement réservés aux membres. Les réservations peuvent être réalisées maximum 7 jours à l'avance. Le droit de priorité s'arrête la veille de la réservation. En dehors de ces heures et jours spécifiques, aucune priorité de réservation n'est d'application mais la gratuité assurée aux membres.

Terrains 1-2-3 (Synthétique)

Les membres peuvent réserver ces terrains le jour même pour autant qu'ils soient disponibles. Ces terrains seront couverts toute l'année.

Terrains 4-5 (Couverts brique pilée)

Les membres peuvent réserver ces terrains le jour même pour autant qu'ils soient disponibles. Ces terrains seront couverts toute l'année.

La cotisation tennis + fitness comprend un accès illimité pendant la période d'été (04-04-2020 au 19-09-2020) à la salle fitness ainsi qu'une possibilité de programme spécifique créé par nos coaches.

Invitations

Pour le Tennis :

Un non-membre peut être invité par un membre maximum 3 fois/saison et en s'acquittant d'un droit d'entrée de 5€ à payer à la réception avant l'heure de jeu. En cas de non-respect, la direction du Centre peut demander l'exclusion du membre pour la saison.

Toute fraude (réservation pour un tiers,...) quelle qu'elle soit peut mener à l'exclusion du membre pour la saison sans remboursement de la cotisation.

Les réservations de terrains sont à réaliser à la réception au 02/762.85.22 ou via la plateforme en ligne.

Tout joueur est tenu de respecter le Règlement d'Ordre Intérieur du TC Mounier.

Remboursement

Aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué.